

sa décision de réserver les routes internationales à un seul transporteur, à l'exception du marché américain, est de nature à favoriser Canadien International au détriment d'Air Canada dont les emplois sont principalement à Montréal?

[Traduction]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre que le gouvernement a pour politique de reconnaître qu'il existe deux principales compagnies aériennes dans notre pays: Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International.

Nous préparons depuis près de huit ou neuf ans l'entente que nous espérons pouvoir signer lorsque le président viendra au Canada.

J'aurais cru que le député, au lieu de faire de la politique de clocher, aurait compris que les Canadiens des provinces d'un océan à l'autre et que les deux compagnies aériennes voient dans cette entente le plus grand pas en avant que l'on ait pu faire ces 15 dernières années dans l'histoire de l'aviation au Canada.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a organisé, dans un hôtel quatre étoiles de la côte ouest, une rencontre destinée à réunir, à la dernière minute, des écrivains et des fonctionnaires qui prendront l'avion pour venir dire ce qu'ils pensent qu'il faut faire du serment d'allégeance. La réunion a été gardée secrète et le nouveau prétendu serment omet de mentionner le chef de l'État.

• (1445)

Le ministre était-il au courant de la tenue de la réunion et en approuve-t-il le résultat final, c'est-à-dire un serment qui n'en est pas un puisqu'il n'y est plus mention de la reine?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, j'étais au courant de la réunion. C'est le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui a recommandé, avec l'appui du Parti réformiste, que le gouvernement organise une réunion qui regrouperait des écrivains canadiens.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je savais que le comité avait fait cette recommandation, mais il n'a pas recommandé de tenir une réunion secrète.

Il y a 30 ans aujourd'hui, les Canadiens choisissaient leur nouveau drapeau dans un forum ouvert à l'ensemble de la population. Le ministre actuel a recours, lui, à la politique d'antichambre dans un hôtel quatre étoiles pour tenter de glisser en douce un nouveau serment aux Canadiens. Les Canadiens en ont assez du secret, mais ils en ont surtout assez du gaspillage.

Questions orales

Le ministre va-t-il s'engager devant le Parlement à mettre un terme à ces pratiques d'antichambre et à soumettre aux Canadiens tout nouveau changement d'une aussi grande importance, comme on l'a fait il y a 30 ans?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la longue introduction du député est tout simplement absurde. Mon collègue sait pertinemment, puisqu'il a été membre du comité, qu'une de ses principales recommandations était d'inviter d'éminents écrivains canadiens à rehausser le serment canadien, cette charte des valeurs, au yeux des Canadiens.

Au lieu de rabaisser les efforts des 10 écrivains qui se sont réunis bénévolement, le député devrait complimenter ces citoyens canadiens qui ont accepté de donner de leur temps, comme d'autres Canadiens l'ont fait il y a 30 ans pour le drapeau.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Le précédent gouvernement préférerait, de toute évidence, faire faire le travail de la fonction publique à contrat, sans exercer grand contrôle sur le coût ou la qualité de cette fonction publique fantôme.

Quels moyens le ministre va-t-il prendre pour examiner rigoureusement et limiter les contrats, de façon à éviter que des fonctionnaires ne perdent leur emploi pendant qu'une fonction publique fantôme continuerait de prospérer et de grandir?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est hypothétique. Notre gouvernement n'a pas les préférences du précédent en ce qui concerne le travail sous contrat. Nous cherchons à obtenir le rendement maximum de l'argent des contribuables et à dépenser de façon efficace.

En ce qui concerne les réductions d'effectifs qui vont certainement se produire, nous examinerons la situation soigneusement et prendrons certainement en considération le point que soulève la députée.

Nous essayons de traiter nos employés de façon juste et raisonnable. Si le poste d'un employé est déclaré excédentaire et si nous pouvons utiliser ses services ailleurs, nous ferons certainement tout notre possible pour le garder.

Toutefois, toute la question des contrats est aussi devant le Comité des opérations gouvernementales.